

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les avoir acceptées sans réserve avant de passer commande.

1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Objet

Les présentes conditions générales de vente établissent les conditions contractuelles exclusivement applicables à tout contrat portant sur l'achat de nos produits conclu par un acheteur ayant la qualité de consommateur.

1.2 Domaine d'application

Les présentes dispositions contractuelles sont uniquement applicables aux produits commandés, livrés et facturés aux acheteurs établis en France métropolitaine, y compris la Corse et les îles continentales.

1.3 Dispositions contractuelles

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des conditions générales de vente.

Le client est réputé avoir accepté sans réserve l'intégralité des dispositions des présentes conditions générales.

1.4 Modification des CGV

Le vendeur se réserve la faculté de modifier ses conditions générales de vente à tout moment.

Les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur à la date de la commande passée par l'acheteur.

2. COMMANDES

Toute commande passée par l'acheteur vaut engagement ferme et définitif.

2.1 Modification de commande

Les commandes étant définitives et irrévocables, toute demande de modification faite par l'acheteur est soumise à l'acceptation du vendeur.

Le vendeur s'oblige à livrer un produit conforme à celui commandé.

En cas d'indisponibilité du produit commandé, le vendeur propose au consommateur, qui doit donner son accord, la fourniture d'un produit équivalent susceptible de remplacer le produit commandé.

En cas de désaccord du client, l'indisponibilité du produit commandé entraîne l'annulation de la commande et le remboursement du consommateur.

2.2 Validité de la commande

Le vendeur se réserve le droit de refuser toute commande pour des motifs légitimes et plus particulièrement dans le cas où les quantités commandées sont anormalement élevées par rapport aux quantités habituellement commandées par les acheteurs en qualité de consommateurs.

2.3 Résiliation ou résolution de la commande

La commande peut être résolue par l'acheteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en cas : de livraison d'un produit non conforme aux caractéristiques déclarées du produit ; de livraison dépassant la date limite fixée dans le bon de commande ou, à défaut d'une telle date, dans les trente jours suivant la conclusion du contrat, après que le vendeur ait été enjoint, selon les mêmes modalités et sans résultat, d'effectuer la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable ; de hausse du prix qui n'est pas justifiée par une modification technique du produit imposée par les pouvoirs publics.

Dans tous ces cas, l'acheteur peut exiger le remboursement des sommes versées.

La commande peut être résolue par le vendeur en cas : de refus de l'acheteur de prendre livraison ; de non-paiement du prix (ou du solde du prix) au moment de la livraison.

Dans tous ces cas, l'acompte versé à la commande reste acquis au vendeur à titre d'indemnité.

2.4 Droit de rétractation

Conformément aux dispositions des articles L.211-18 et suivants du Code de la Consommation, l'acheteur dispose d'un droit de rétractation qui lui permet de se désengager sans motif, dans un délai de (14) jours à compter de la réception du ou des premier(s) produit(s) commandé(s).

Seuls les frais directs de renvoi de la marchandise en bon état (bouteille(s) non ouverte(s) et non détériorée(s), y compris l'étiquette) seront à la charge de l'acheteur.

3. PRODUITS

3.1 Caractéristiques des produits

Le client peut, préalablement à sa commande, prendre connaissance des caractéristiques essentielles des produits qu'il désire commander en consultant les informations précontractuelles qui lui ont été communiquées par le vendeur avant toute commande, éventuellement au moyen d'un catalogue sur les produits ou du site Internet de l'entreprise. Les photographies et les graphismes figurant sur le catalogue ou le site Internet ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne saurait constituer un engagement contractuel de l'entreprise garantissant une similitude parfaite entre le produit commandé et le produit représenté.

3.2 Disponibilité des stocks

Les produits sont offerts et livrés dans la limite des stocks disponibles.

En cas d'indisponibilité du produit commandé, le vendeur en informe immédiatement l'acheteur et peut lui proposer un produit d'une qualité et d'un prix équivalents ou, à défaut, un bon d'achat du montant de la commande utilisable pour toute prochaine commande.

En cas de désaccord de l'acheteur, le vendeur procède au remboursement des sommes versées dans un délai de 2 mois.

4. PRIX

4.1 Prix de vente

Le prix de vente des produits est celui en vigueur au jour de la passation de la commande.

Le prix de vente des produits ne comprend pas les frais de port facturés en supplément du prix.

4.2 Frais

Les frais supplémentaires de transport, de livraison ou d'affranchissement (auxquels il faut ajouter les autres frais éventuels supportés par le vendeur), dont le client a pu prendre connaissance avant la commande, sont fixés sur le bon de commande.

4.3 Modification du prix

Le vendeur se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment, notamment en cas d'augmentation des coûts, étant entendu que, en cas d'augmentation des prix postérieure à la commande, seul le prix fixé au jour de cette commande sera applicable au client.

5. PAIEMENT DU PRIX

5.1 Exigibilité

Le prix est payé comptant à la commande sauf modalités particulières stipulées expressément.

5.2 Modes de paiement

Le règlement peut s'effectuer en espèces ou par tout mode de paiement à l'exception des lettres de change et des billets à ordre.

5.3 Retard de paiement

Toute somme non payée à l'échéance est productive, sans mise en demeure préalable, d'un intérêt au taux légal (ou au taux conventionnel).

5.4 Défaut de paiement

Le vendeur se réserve le droit, lorsque le prix convenu n'est pas payé à l'échéance, soit de demander l'exécution de la vente, soit de résoudre le contrat par simple lettre recommandée avec demande d'avis de réception et de conserver, à titre d'indemnité, l'acompte versé à la commande.

6. LIVRAISON

6.1 Définition

La livraison s'entend du transfert au consommateur de la possession physique ou du contrôle du bien.

6.2 Délai de livraison

Les produits sont livrés ou les services sont fournis à la date ou dans le délai indiqué sur le bon de commande.

À défaut d'indication quant à la date de livraison ou d'exécution des services, le vendeur s'engage en tout état de cause à livrer les produits ou à fournir les services dans un délai de 30 jours à compter de la signature du contrat.

6.3 Retard de livraison

Lorsque le produit commandé n'est pas livré ou le service n'est pas fourni à la date ou à l'expiration du délai mentionné sur le bon de commande, le consommateur peut, après avoir enjoint sans succès le vendeur à exécuter son obligation de livraison dans un délai supplémentaire raisonnable, résoudre le contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable.

6.4 Lieu de livraison

Les produits sont livrés à l'adresse indiquée par le client sur le bon de commande.

Au cas où les produits commandés seraient indisponibles à la date de la livraison, il sera fait application des dispositions de l'article 3-2 des présentes conditions générales de vente.

6.5 Disponibilité des produits

Au cas où les produits commandés seraient indisponibles à la date de la livraison, il sera fait application des dispositions de l'article 3-2 des présentes conditions générales de vente.

6.6 Modalités de la livraison

La livraison est effectuée par la remise directe du produit à l'acheteur ou, à défaut, par l'envoi par le vendeur d'un avis de mise à disposition à l'acheteur.

Lorsque le produit est livré à l'adresse indiquée sur le bon de commande par un transporteur, il appartient à l'acheteur de vérifier en présence du livreur l'état du produit livré et, en cas d'avarie ou de manquants, d'émettre des réserves sur le bon de livraison ou sur le récépissé de transport, et éventuellement de refuser le produit et d'en avertir le vendeur.

6.7 Livraison et transfert du risque

Les risques de perte ou d'endommagement des biens sont transférés au consommateur au moment où il prend, ou à un tiers qu'il a désigné, physiquement possession du bien, sans distinction selon sa nature.

6.8 Transfert de propriété

La propriété du produit est transférée à l'acheteur au paiement intégral et valable du prix.

7. GARANTIE

7.1 Conformité des produits

Le client est tenu de vérifier attentivement l'état et la conformité des produits livrés lors de la livraison. Il peut alors (i) soit accepter la commande si celle-ci lui semble conforme, (ii) soit refuser la commande si celle-ci est manifestement non-conforme (bouteilles tachées ou cassées) en respectant la procédure prévue à l'article 7.2 des présentes.

7.2 Altération des produits

Dans l'hypothèse où, dans un délai de six (6) mois à compter de la livraison de sa commande, le client constaterait lors de la dégustation des produits livrés une altération manifeste de la qualité des produits (vin « bouchonné »), il appartiendra à l'acheteur de procéder au retour du ou des produits auprès du vendeur à l'adresse suivante 42 rue de l'Alma, 92600 Asnières-sur-Seine, dans leur emballage, carton et état d'origine soigneusement protégé et en respectant la procédure prévue à l'article 7.3 des présentes. Pour l'application du présent article 15.2, il est précisé que seuls pourront être traités les retours de bouteille(s) présentant un

niveau supérieur à trois quart (3/4) de leur remplissage initial. Le numéro de commande et les coordonnées de l'acheteur devront figurer clairement sur le carton d'expédition.

7.3 Refus de la commande

En cas de refus d'une commande par l'acheteur au moment de la livraison (7.1) ou de retour en raison d'une altération de la qualité du ou des Produits constatés à la dégustation (7.2), il appartiendra à l'acheteur d'en informer les Pépites de Vin par voie postale ou par e-mail aux adresses suivantes : contact@pepitesdevin.com, 42 rue de l'Alma, 92600 Asnières-sur-Seine.

En tout état de cause, l'acheteur devra prendre soin d'indiquer clairement dans le courrier ou l'e-mail, l'ensemble des informations demandées ainsi que les raisons précises justifiant le retour ou le refus de la commande, sauf dans le cas d'une simple rétractation intervenue dans les quatorze (14) jours après la commande.

Le vendeur proposera, au choix de l'acheteur, le remplacement du ou des produit(s) par une nouvelle livraison à l'acheteur. Dans l'hypothèse où le remplacement du ou des produits s'avérerait impossible, le vendeur pourra alors proposer à l'acheteur le remboursement du montant de la commande.

L'acheteur pourra toujours, exercer *mutatis mutandis* la garantie de conformité (L.217-1 et suivants du Code de la consommation) et la garantie des vices cachés (Articles 1641 et suivants du Code civil) pendant une durée complémentaire de dix-huit (18) mois, à condition d'être en mesure de rapporter la preuve selon laquelle le défaut de conformité et/ou le vice caché est apparu postérieurement à la délivrance du produit.

8. EXONERATION DE RESPONSABILITE ET FORCE MAJEURE

La responsabilité du vendeur ne peut être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat due, soit au fait de l'acheteur, soit au fait insurmontable et imprévisible d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure.

9. CLAUSE RESOLUTOIRE

La résolution de la commande dans les cas prévus aux présentes conditions générales de vente sera prononcée par simple lettre recommandée avec demande d'avis de réception et sera acquise de plein droit sans formalité judiciaire.

10. REGLEMENT DES LITIGES

10.1 Réclamation

Toute réclamation doit être adressée au service clientèle de l'entreprise dont l'adresse suit.
42 rue de l'Alma, 92600 Asnières-sur-Seine.

10.2 Médiation

En l'absence de solution dans les 21 jours qui suivent votre demande, vous pouvez saisir le médiateur qui recherchera gratuitement un règlement à l'amiable.

10.3 Clause attributive de compétence

Le tribunal compétent territorialement est le tribunal du lieu ou du siège social du défendeur ou celui du lieu de l'exécution.

11. LANGUE ET LOI APPLICABLES

La langue du contrat est la langue française et la loi applicable au contrat est la loi française.